

**BATTLEFIELD TOUR
REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT ET DE LA CIRCULATION**

N° 2022-103V

Le Maire de Carentan,

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212.1 et suivants,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation rue de la Halle le jeudi 2 juin 2022 à l'occasion du Battlefield Tour,

ARRETE :

- Article 1 :** Le stationnement sera interdit rue de la Halle du mercredi 1^{er} juin 2022, 20h00, au jeudi 2 juin 2022, 14h00.
- Article 2 :** La circulation sera interdite rue de la Halle le jeudi 2 juin 2022 de 9h00 à 14h00.
- Article 3 :** La matérialisation sera assurée par les services techniques de la ville.
- Article 4 :** Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, la Police Municipale, Monsieur le Responsable des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Carentan Les Marais, le 6 mai 2022

Le Maire,
Jean-Pierre LHONNEUR.

